

Commune de Mittelschaeffolsheim

Procès-verbal de la séance du 05 avril 2019

Date de convocation : 28 mars 2019

Membres présents : M. Alain WACK, Maire

Adjoint(e)s : Laurette DIEBOLD et Didier GRUBER.

Conseillers municipaux : Sophie DOLLINGER, Fabien GINSS, Mathieu KIEFFER, Nicolas LAUGEL et Denis LOTTMANN.

Membres absents excusés : Martine CLAUDON et Doris HEILIG.

Membre absent non excusé : Stéphanie KUHLMANN, Régis NIEDERLAENDER et Francis RISCH.

M. le Maire ouvre la séance à 20h00. Il salue et remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint.

Il est informé que :

- Martine CLAUDON a donné procuration à Alain WACK.
- Doris HEILIG a donné procuration à Laurette DIEBOLD.

Mme Mélissa LAGEL, secrétaire de mairie est désignée comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du 15 février 2019
2. Défibrillateur Pompiers – Intervention de Raphaël ALVEZ
3. Vote du Compte Administratif et du Compte de gestion 2018
4. Affectation du produit de la chasse
5. Vote Budget Primitif 2019
6. Vote du taux des taxes communales
7. Rue des Peupliers – Plans de financement
8. Rue des peupliers – Indemnités de perte de cultures
9. Ouverture d'un poste adjoint technique principal 2^{ème} classe
10. Choix des locataires : locaux commerciaux + micro-crèche
11. Divers et communications

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 FÉVRIER 2019

M. le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du 15 février 2019. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité : 10 voix POUR dont 2 procurations.

2. DÉFIBRILLATEUR POMPIERS – INTERVENTION DE RAPHAËL ALVEZ

Afin d'étayer ce point, M. le Maire donne la parole à l'Adjudant Raphaël ALVEZ.

Celui-ci se présente et explique que lorsque les pompiers sont appelés pour un malaise cardiaque, la réussite dépend de leur rapidité d'intervention avec un défibrillateur. Le fait d'en avoir un à disposition dans le véhicule de secours permet de mettre toutes les chances du côté de la victime.

De ce fait, l'Adjudant Raphaël ALVEZ sollicite une participation pour l'achat d'un Défibrillateur Semi-automatique (DSA) pour la section de Bilwisheim.

Le défibrillateur nécessite un entretien annuel, celui-ci sera à la charge de l'Amicale des Pompiers.

L'adjudant Raphaël ALVEZ propose d'organiser une ou deux soirées de formation aux gestes qui sauvent. M. le Maire accepte volontiers, il précise que la salle communale sera mise à disposition.

M. le Maire souligne que la section de Bilwisheim est souvent présente avant le Centre de Secours de Brumath, il souhaite féliciter l'ensemble des pompiers et les remercie pour leur travail.

Le coût de cet appareil est de 2 131,80 € TTC.

M. le Maire propose de subventionner ces dépenses à hauteur de 25%, soit 532,95 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accorde une subvention à l'Amicale des pompiers de la section de Bilwisheim au titre de 25% du devis présenté, c'est-à-dire un total de 532,95 € (cinq cent trente-deux euros et quatre-vingt-quinze cents).

Adopté à l'unanimité : 10 voix POUR dont 2 procurations.

3. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018

Compte administratif :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2018. M. le Maire présente le Compte Administratif 2018 :

2018	Dépenses	Recettes	Résultat 2018
Section de Fonctionnement	195 554,10	240 731,88	45 177,78
Report excédent 2017	-	139 322,30	139 322,30
Résultat cumulé	195 554,10	380 054,18	184 500,08

Section d'investissement	571 427,44	953 923,23	382 495,79
Report excédent 2017		115 521,06	115 521,06
Résultat cumulé	571 427,44	1 069 444,29	498 016,85

TOTAL CUMULE	766 981,54	1 449 498,47	682 516,93
--------------	------------	--------------	------------

Avant de procéder à l'adoption du Compte Administratif 2018, M. le Maire donne des précisions et explications.

M. le Maire se retire de la salle du conseil conformément aux dispositions de l'article L.2121 du CGCT, et Mme Laurette DIEBOLD, adjointe au Maire, prend la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie en date du 1^{er} avril 2019,

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2018 conformément aux écritures arrêtées ci-avant.

CONSTATE l'excédent de la section fonctionnement de 45 177,78 € ;

CONSTATE l'excédent de la section d'investissement de 382 495,79 € ;

DECIDE de reporter l'excédent cumulé de fonctionnement au 002 de 184 500,08 € ;

DECIDE de reporter l'excédent cumulé d'investissement au 001 de 498 016,85 €.

Adopté : 9 voix POUR dont 2 procurations.

Compte de gestion :

M. le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
- considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- déclare que le compte de gestion 2018 dressé par Madame Danièle REITZ, Trésorière Principale de Brumath, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité : 10 voix POUR dont 2 procurations.

4. AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE

M. le Maire rappelle qu'il y a lieu de décider de l'affectation du produit de la chasse 2019 d'un montant annuel de 700 €. Il est généralement reversé à l'Association Foncière de Remembrement de Mittelschaeffolsheim.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter le produit de la chasse 2019 à l'Association Foncière de Mittelschaeffolsheim.

DIS que cette recette sera inscrite dans le budget 2019 – section de fonctionnement - compte 7035

DIS que cette dépense sera inscrite dans le budget 2019 – section de fonctionnement - compte 65737

Adopté à l'unanimité : 10 voix POUR dont 2 procurations.

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le compte administratif 2018 a été voté et les résultats d'investissement et d'exploitation sont repris dans le budget 2019. M. le Maire informe que les dépenses majeures en investissement se portent essentiellement sur la réhabilitation de bâtiments communaux et du projet d'aménagement de la rue des Peupliers.

Après présentation du budget primitif 2019,
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie en date du 1^{er} avril 2019,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2019 qui se présente comme suit :

Section d'investissement **1 703 583,44 €**
Section de fonctionnement **415 427,51 €**

DIT que le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Adopté à l'unanimité : 10 voix POUR dont 2 procurations.

6. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 1er avril 2019,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
DECIDE de voter les taux suivants, identiques à l'année précédente :

Désignation	Pour mémoire Taux 2018	Nouveaux Taux 2019
Taxe d'habitation	8.12 %	8.12 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8.59 %	8.59 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28.79 %	28.79 %

Adopté à l'unanimité : 10 voix POUR dont 2 procurations

7. RUE DES PEUPLIERS – PLANS DE FINANCEMENT

BASSIN DE RÉCUPÉRATION DES EAUX BOUEUSES

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un plan de financement spécifique à la création du bassin de récupération des eaux boueuses est souhaité par les services de l'Etat afin de justifier la demande de subvention sur ces dépenses.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce plan de financement spécifique.

Coût HT des Travaux : 24 348,03 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses			Recettes		
Désignation	Montant HT	%	Financement	Montant HT	%
Lot 1 : terrassement, assainissement, eau potable, voirie					
Travaux préliminaires	- €	0%	Etat		
Travaux de terrassement	5 001,75 €	21%	DETR (bassin de récupération d'eaux boueuses)		
Travaux de voirie	213,75 €	1%	70% de 24348,03 €	17 043,62 €	70%
Travaux d'assainissement EU	- €	0%			
Travaux d'assainissement EP	13 294,30 €	55%			
Travaux d'eau potable	- €	0%			
Travaux d'espace verts sur rue	2 315,15 €	10%			
Travaux de clôture et mobilier	3 234,75 €	13%			
Travaux de signalisation	- €	0%			
Contrôle et essais	169,58 €	1%			
Travaux divers	118,75 €	0%			
TOTAL DÉPENSES HT	24 348,03 €	100%	Autofinancement (minimum 30 % soit 7304,41 €)	7 304,41 €	30%
			TOTAL RECETTES HT	24 348,03 €	100%

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité : 10 voix POUR dont 2 procurations.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'un plan de financement spécifique à la mise en place de l'éclairage public dans la rue des Peupliers est souhaité par les services de l'Etat afin de justifier la demande de subvention sur ces dépenses.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce plan de financement spécifique.

Coût HT des Travaux : 28 000,78 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses			Recettes		
Désignation	Montant HT	%	Financement	Montant HT	%
Lot 2 : Réseaux secs					
Travaux préliminaires	634,13 €	2%	Etat		
Tranchées	3 709,75 €	13%	DETR (éclairage public)		
Travaux génie civil des réseaux télécoms	- €	0%	70 % de 28000,78 €	19 600,54 €	70%
Travaux d'éclairage public	22 326,90 €	80%			
Travaux divers	1 330,00 €	5%			
TOTAL DÉPENSES HT	28 000,78 €	100%	Autofinancement (minimum 30 % soit 8400,23 €)	8 400,24 €	30%
			TOTAL RECETTES HT	28 000,78 €	100%

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité : 10 voix POUR dont 2 procurations.

8. RUE DES PEUPLIERS – INDEMNITÉS DE PERTE DE CULTURES

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée des travaux dans la rue des Peupliers.

Il explique qu'afin que l'eau qui arrive à l'arrière de l'habitation de la famille FLICKER soit dirigée vers

le bassin de récupération d'eaux boueuses, la société ADAM a réalisé un reprofilage du terrain agricole en amont.

Cette opération a une incidence culturelle pour l'agriculteur locataire. Afin de pallier à ce manque à gagner, M. le Maire propose d'octroyer à M. Bertrand CLAUS des indemnités de pertes culturelles. Le tarif fixé par la chambre d'Agriculture étant de 18,44 € de l'are, la superficie concernée étant 5 ares, l'indemnité s'élèverait à 92,20 €.

Il ajoute que la parcelle exploitée par M. Félix MEYER le long du chemin d'exploitation à la fin de la rue des Peupliers, conformément au projet d'aménagement, a dû être reprofilée en partie.

M. le Maire propose d'octroyer à M. Félix MEYER des indemnités de pertes culturelles.

La surface concernée est de 7 ares, soit une indemnité de 129,08 €.

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** d'octroyer à M. Bertrand CLAUS une indemnité de perte de culture d'un montant de 92,20 €.

- **DÉCIDE** d'octroyer à M. Félix MEYER une indemnité de perte de culture d'un montant de 129,08 €.

Adopté à l'unanimité : 10 voix POUR dont 2 procurations.

9. OUVERTURE D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ÈME CLASSE

M. le Maire explique que le Centre de Gestion du Bas-Rhin a fait part à la commune de la possibilité de promotion interne pour l'agent Francis VELTEN. Il explique que depuis de nombreuses années il est très fier de son travail. Il le félicite pour son efficacité, ses compétences diverses et son investissement dans la commune.

Le Centre de Gestion nous informera de l'avancée de ce dossier, en attendant M. le Maire propose d'ouvrir le poste où Francis pourra évoluer.

Le Conseil Municipal de la Commune de Mittelschaeffolsheim

Après en avoir débattu,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial.

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/04/2019

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial,

Grade : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

DÉCIDE

1) **de créer** un (1) emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaires.

2) **d'inscrire** les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents au budget de la collectivité.

Adopté à l'unanimité : 10 voix POUR dont 2 procurations.

10. CHOIX DES LOCATAIRES : LOCAUX COMMERCIAUX + MICRO-CRÈCHE

M. le Maire fait part à l'Assemblée des candidatures reçues en mairie concernant les locaux commerciaux. La boulangerie de Griesheim-sur-Souffel a candidaté pour le local n°1. Il propose les horaires suivants : 6h-13h et 15h-19h les lundis, mardis, jeudis, vendredi et samedis et ouverture le dimanche matin. Les viennoiseries seront apportées de leur actuelle boulangerie et le pain sera cuit sur place. M. le Maire sollicite l'avis des conseillers, et ajoute que la signature chez le notaire est prévue prochainement.

Concernant les 2 autres locaux, l'affiche reste toujours en place, rien n'est défini.

Le rez-de chaussée de l'école maternelle, transformé en micro-crèche, sera loué à la micro-crèche de l'éveil, basée à BRUMATH, les dossiers d'inscription arrivent en nombre.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les loyers des différents locaux :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril 2016 décidant d'aménager le site de l'ancienne école élémentaire en une micro-crèche et un logement et de créer une annexe comportant 3 locaux commerciaux.

Sachant qu'il y a lieu de déterminer le montant des différents loyers redevables dès le 1^{er} septembre 2019,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de fixer le montant des loyers **mensuels** de la façon suivante :

- Micro crèche : 1200 € ;
- Logement : 800 € ;
- Locaux commerciaux : 14 € le m².

- **DIT** que les loyers seront révisés selon la réglementation en vigueur.

- **AUTORISE** M. le Maire à conclure et signer les contrats de location, les états des lieux et tout autre document lié à la location de ces locaux et à l'encaissement des loyers.

Adopté à 10 voix POUR dont 2 procurations.

11. DIVERS ET COMMUNICATIONS

a. Parcelles communales cultivables

La commune a organisé une réunion d'information le 27 février 2019 pour les personnes intéressées par la location d'un jardinet. Plusieurs personnes se sont présentées à cette réunion.

- rue Principale : René GANGLOFF, Frédéric MULLER et Francis CHINAUD se sont vu attribuer des jardinets
- rue d'Olwisheim : Diane GAUDOUX, Martial KELSCH et Monique KULECZKA se sont vus attribuer les jardinets, en plus des locataires en place.

Le Conseil Municipal en prend note.

b. Verger participatif

Jessica GREGET, habitante de la commune a proposé à M. le Maire de créer un verger participatif en utilisant le verger communal de la rue de Rumersheim. Elle souhaite, avec plusieurs autres habitants, entretenir, aménager et valoriser ce verger. Elle organise une réunion le 15 avril en mairie et invite les habitants intéressés à s'y rendre.

Le Conseil Municipal en prend note.

c. Point journée citoyenne

La journée citoyenne du 16 mars 2019 a été productive, environ 40 paires de mains ont contribué à la réussite des projets :

- Le nettoyage de la Grosspitz
- L'installation de poteaux pour clôturer l'étang communal
- Le nettoyage des abords de la commune
- La préparation et l'installation pour le repas.

M. le Maire remercie les participants et leur donne rendez-vous en 2020.

Le Conseil Municipal en prend note.

d. Point rue des Peupliers

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion publique d'information a eu lieu le 18 mars 2019 à 20h00 à la salle communale afin d'informer les habitants impactés par les travaux d'aménagement de la rue des Peupliers. Une trentaine de personnes y ont assisté et ont pu poser leurs questions au maître d'œuvre ou à M. le Maire.

Le Conseil Municipal en prend note.

e. Numérotation des locaux commerciaux

M. le Maire annonce qu'il devra décider de la nouvelle numérotation des locaux commerciaux. Cependant, il souhaite consulter le Conseil Municipal afin de recueillir leur avis.

Actuellement, l'ancienne école élémentaire est au 1 rue de Mittelhausen, les numéros 1A et 1B sont utilisés pour les maisons voisines.

Il propose plusieurs hypothèses

- Attribuer aux locaux commerciaux un numéro 0 (zéro).
- Les adverbess multiplicatifs latins : « bis, ter, quater, quinquies, sexies ... ».

Le Conseil ne souhaite pas attribuer un numéro 0.

Le Conseil relève la complexité d'avoir un numéro 1bis en plus d'un 1B, les erreurs postales seront fréquentes, il demande s'il est possible d'attribuer un numéro 1ter sans 1bis et trouve que cela serait une bonne solution.

M. le Maire se renseignera sur cette éventualité et dit que si elle est réalisable, ce sera la numérotation choisie.

Le Conseil Municipal en prend note.

f. Devenir du bâtiment actuel

La mairie sera, d'ici le mois de septembre, déménagée au 15 rue Principale, dans les anciens locaux de l'école maternelle. Le bâtiment actuel sera donc vidé de ses fonctions.

M. le Maire demande aux conseillers de réfléchir au devenir du bâtiment, de faire des propositions sur son utilisation future ou sur la vente du bâtiment.

Le Conseil Municipal en prend note.

g. Espace partagé rue des Prés – lecture courrier GASS

Mme Marianne GASS a écrit un courrier dont M. le Maire donne lecture.

Elle explique que les automobilistes roulent beaucoup trop vite et que cela représente un danger pour les riverains et plus particulièrement pour les enfants. Elle demande à ce que la rue soit limitée à 20 km/h.

M. le Maire indique qu'il s'est renseigné et que la mise en place d'un panneau de limitation de vitesse à 20km/h est conditionnée à des aménagements dans la rue et que cela n'est pas prévu dans l'immédiat. Il ajoute que la mise en place de panneaux de limitation à 30 km/h reviendrait à autoriser et à certifier que la vitesse des automobilistes est possible à cette vitesse, or vu l'état d'une partie de la rue (nids de poule, manque d'enrobé) il n'est pas possible de rouler à 30 km/h sans abîmer son véhicule.

M. le Maire précise que l'augmentation de la fréquentation de la rue n'est que provisoire, prochainement la rue de Rumersheim ne sera plus barrée en raison des travaux d'assainissement et les véhicules emprunteront à nouveau la RD30.

Le Conseil Municipal en prend note.

h. Poubelle canine rue de Berstett

De nombreuses plaintes arrivent en mairie concernant les déjections canines dans la rue de Berstett et à proximité.

Didier GRUBER ajoute que le problème est identique dans la rue des Vignes.

M. le Maire propose d'acquérir deux poubelles canines surmontées d'un distributeur de sachets. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

i. Entrée rue de Mittelhausen

Mme GELHAY a adressé un courriel à la mairie demandant une solution pour la sécurité des riverains sortants de la rue des Roseaux vers la rue de Mittelhausen. La rapidité des véhicules et la faible visibilité font que la sécurité des habitants de la rue des Roseaux est remise en cause. M. le Maire indique qu'il a demandé aux services de la CAH (Communauté d'Agglomération de Haguenau) les différentes possibilités afin de résoudre ce problème. La mise en place d'un plateau (long dos d'âne) a un coût d'environ 40 000 €. M. le Maire, avec la CAH propose de mettre en place durant 3 semaines un radar pédagogique afin de faire un état de la vitesse des véhicules arrivants dans la commune. Cette période sera suivie de l'installation de coussins berlinois provisoires en plus du radar pédagogique afin de constater de l'amélioration ou non de la réduction de la vitesse sur ce tronçon.

j. Pavés abribus

Plusieurs remarques ont été faites concernant la sécurité de l'abribus rue de Mittelhausen. Vu le nombre d'enfants accueillis à cet arrêt, l'espace entre l'abribus et la chaussée n'est pas suffisant.

Nicolas LAUGEL demande s'il est possible de le reculer afin de l'éloigner de la route. Denis LOTTMANN, propriétaire intéressé indique qu'il faudra voir sur place. M. le Maire propose également de paver le sol de l'abribus.

Le Conseil Municipal en prend note.

k. Tarifs de la salle communale

Vu la décision du Conseil Municipal du 23 novembre 2018, n'autorisant plus la location de la salle communale les samedis soir, hors exceptions explicitement citées ;

M. le Maire propose de diminuer les tarifs de location de la salle communale pour les festivités du dimanche midi. Actuellement les tarifs sont de 300 € pour les habitants et de 500 € pour les locataires extérieurs.

M. le Maire propose de les modifier à partir du 08 avril 2019, comme suit :

	Habitants de Mittelschaeffolsheim	Extérieurs
Grande salle avec cuisine	250,00 €	400,00 €
Grande salle demi-journée (6h d'occupation maximum)	80,00 €	200,00 €
St Sylvestre	500,00 €	800,00 €

Montant de la caution : 600 €

Frais de nettoyage : 87 €

casse/perte vaisselle : prix d'achat

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

APPROUVE les nouveaux tarifs de location de la salle communale ci-dessus, applicable à compter du 8 avril 2019

AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Adopté à 10 voix POUR dont 2 procurations

l. Elections : assesseurs et horaires

M. le Maire rappelle que le 26 mai 2019, auront lieu les élections européennes. Le bureau de vote devra être tenu du 8h00 à 18h00. Il rappelle que les conseillers municipaux ont pour rôle de tenir le bureau de vote lors des élections. Les membres présents s'inscrivent dans le tableau des présences.

m. Inauguration 21 septembre 2019

M. le Maire informe que la date prévisionnelle de l'inauguration des bâtiments communaux réhabilités est le samedi 21 septembre 2019.

Le Conseil Municipal en prend note.

Aucun point n'étant soulevé, M. le Maire clos la réunion à 22h45.

Signatures :

Le Maire :

Alain WACK

Les Adjointes :

Martine CLAUDON
Excusée + procuration

Laurette DIEBOLD

Didier GRUBER

Les Conseillers :

Sophie DOLLINGER

Fabien GINSS

Doris HEILIG
Excusée + procuration

Mathieu KIEFFER

Stéphanie KUHLMANN
Absente non excusée

Nicolas LAUGEL

Denis LOTTMANN

Régis NIEDERLAENDER
Absent non excusé

Francis RISCH
Absent non excusé